

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

du JUDO

Année 2022 – 2023

Nouveautés 22-23



SOMMAIRE

TITRE I : DEFINITION des CHAMPIONNATS	3
Article 1 : Les championnats	3
Article 2 : Les catégories d'âge	3
Article 3 : Le championnat Promotionnel et le championnat Elite	3
TITRE II : ACCES aux COMPETITIONS	4
Article 4 : Obligations	4
4.1 : Licence sportive.	4
4.2 : Licence encadrant.	4
Article 5 : Conditions d'accès et modalités de qualifications	4
Article 6 : Les jeunes officiels	4
Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition	4
Article 8 : Titres et récompenses	5
Article 9 : Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL	5
Article 10 : Dispositions particulières	5
TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	6
Article 11 : Les réserves et les réclamations	6
11.1 : Les réserves	6
11.2 : Les réclamations	6
11.3 : La commission des réclamations et litiges de la compétition	6
11.4 : Les sanctions	6
Article 12 : Le dopage	6
TITRE IV : PROGRAMME des EPREUVES	7
Article 13 : Déroulement de la compétition	7
Article 14 : Championnat par équipes minimales de territoires	7
Article 15 : Catégories de poids – Durée des combats	8

TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

L'UGSEL Nationale organise chaque année un championnat national individuel pour les jeunes filles et les jeunes gens des catégories cadets et juniors et un championnat national par équipes de territoire pour les jeunes filles et les jeunes gens de la catégorie minime.

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âges font référence aux textes officiels de la Fédération Française et Disciplines associées de judo.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Un seul championnat est mis en place dont les objectifs sont d'encourager et développer :

- 1) le respect du partenaire,
- 2) un judo basé sur l'attaque et l'attitude positive pendant le combat,
- 3) la compréhension et l'acceptation de l'arbitrage,
- 4) un comportement loyal et exemplaire.

TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

4.1 : LICENCE SPORTIVE.

Référence à l'article 7 des Règlements Généraux.(RG)_

Tout participant non inscrit sur USPORT ne peut prétendre à participer aux championnats.

4.2 : LICENCE ENCADRANT.

Référence à l'article 9 des RG

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

Pour prendre part aux épreuves, les concurrents doivent avoir le grade suivant :

- minimes filles et garçons à partir de la ceinture orange,
- cadets et juniors, filles et garçons, à partir de la ceinture verte.

Les concurrents présenteront la licence UGSEL de l'année en cours, ainsi qu'un justificatif de grade délivré par une personne habilitée de la FFJDA.

Pour le championnat individuel cadet et junior, les qualifications sont effectuées par la Commission Sportive Territoriale, conformément à l'article 12.3 des Règlements Généraux.

Pour le championnat par équipes minimes, les équipes de territoire sont composées à l'issue du championnat territorial individuel lorsque celui-ci est organisé ou par la commission sportive territoriale. Une région peut présenter une ou deux équipes.

Pour les quotas de qualification cf. article 17 des règlements généraux et cf. l'annexe sur le site de l'UGSEL Nationale

Chaque catégorie d'âge est divisée en catégories de poids (cf. tableau).

Le sur-classement (poids ou âge) est interdit dans tous les cas. Dans les compétitions individuelles, les cadets, cadettes et juniors garçons et filles qui auront pris du poids entre chaque niveau de sélection sont autorisés à combattre dans la catégorie supérieure. Il n'y a pas de dispositions particulières pour ceux qui auront perdu du poids.

En cas de forfait d'un élève qualifié, un remplaçant peut être nommé à la condition qu'il soit inscrit sur U-SPORT et que l'information soit obligatoirement fournie au national.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

Chaque territoire peut proposer jusqu'à trois jeunes officiels. Les jeunes officiels devront effectuer un stage de 3 heures la veille de la compétition et officier le ou les jours de compétition. Le responsable de la formation validera la certification des jeunes officiels s'ils ont répondu aux attentes exigées.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Les combattants porteront un judogi blanc (toute autre couleur est interdite) et une ceinture – blanche ou rouge – nouée au-dessus de la ceinture réglementaire. Les judogi seront conformes aux règles de la FFJDA.

JUDO

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Référence à l'article 24 des RG

ARTICLE 9 : STATUT DE HNS MODALITES D'ACCES AUX ATTESTATIONS ET CERTIFICATION JO UGSEL

Référence aux art. 11, 14.2 et 14.3 des RG

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Il existe une relation grade championnat pour les championnats nationaux UGSEL, se référer aux textes officiels de la FFJDA.

Réf. Textes Officiels, onglet Grade.

TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 11 : LES RESERVES ET LES RECLAMATIONS

11.1 : LES RESERVES

Référence à l'article 28 des RG

11.2 : LES RECLAMATIONS

Référence à l'article 28 des RG

11.3 : LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

Référence à l'article 28.3 des RG

11.4 : LES SANCTIONS

Article 29 des RG

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Article 30 des RG

TITRE IV : PROGRAMME DES EPREUVES

ARTICLE 13 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La pesée sera effectuée obligatoirement la veille de la compétition.

- Les épreuves se disputent par poules de classement avec décision obligatoire, puis par élimination directe.
- La composition des tableaux est effectuée à l'issue des résultats des poules.
- Le classement des poules s'effectue d'après le nombre de victoires ; s'il y a égalité entre deux concurrents, ceux-ci seront départagés par le nombre de points, puis, s'il y a encore égalité, par le combat qui les aura opposés.
- En cas d'égalité parfaite dans une poule, les combattants seront intégrés directement dans le tableau.

En poule, la décision obligatoire compte pour une victoire.

ARTICLE 14 : CHAMPIONNAT PAR EQUIPE MINIMES DE TERRITOIRES

Une équipe est composée de 4 judokas au minimum à 10 judokas au maximum d'un même territoire. Elle peut être composée soit uniquement de filles, soit uniquement de garçons, soit être mixte.

Dans chaque catégorie de poids, le classement obtenu est converti en points.

Dans chaque équipe, seront retenus les points marqués par les quatre judokas les mieux classés.

Sera déclarée Championne Nationale, l'équipe totalisant le plus grand nombre de points sur les quatre judokas les mieux classés. En cas d'égalité, les équipes seront départagées au meilleur 4^e et ainsi de suite.

Calcul des points dans les championnats par équipe minime :

Le championnat par équipe se déroule par catégorie de poids avec un classement par catégorie de poids. Le nombre de points attribués est le suivant :

- le 1^{er} de chaque catégorie de poids rapporte 5 points à son équipe
- le 2^e, 3 points
- les deux 3^e, 2 points
- les deux 5^e, 1 point.
- A ce décompte s'ajoute 1 point par combat gagné.

JUDO

ARTICLE 15 : CATEGORIES DE POIDS – DUREE DES COMBATS

<u>Catégories d'âge</u> <u>2022-2023</u>	<u>Benjamin-e</u> <u>11/12</u>	<u>Minime</u> <u>09/10</u>	<u>Cadet-te</u> <u>06/07/08</u>	<u>Junior</u> <u>03/04/05</u>
---	-----------------------------------	-------------------------------	------------------------------------	----------------------------------

FILLES

catégories de poids		- 32 kg	- 36 kg	- 44 kg	-44 kg
		- 36 kg	- 40 kg	- 48 kg	- 48 kg
		- 40 kg	- 44 kg	- 52 kg	- 52 kg
		- 44 kg	- 48 kg	- 57 kg	- 57 kg
		- 48 kg	- 52 kg	- 63 kg	- 63 kg
		- 52 kg	- 57 kg	- 70 kg	- 70 kg
		- 57 kg	- 63 kg	+ 70 kg	- 78 kg
		- 63 kg	- 70 kg		+ 78 kg
		+ 63 kg	+ 70 kg		
Durée des compétitions	Poules	1'30''	2'	3'	3'
	Tableau	2'	3'	4'	4'
Arm-locks étranglements		interdits	interdits	autorisés	autorisés

GARCONS

catégories de poids		- 30 kg	- 34 kg	- 46 kg	- 55 kg
		- 34 kg	- 38 kg	- 50 kg	- 60 kg
		- 38 kg	- 42 kg	- 55 kg	- 66 kg
		- 42 kg	- 46 kg	- 60 kg	- 73 kg
		- 46 kg	- 50 kg	- 66 kg	- 81 kg
		- 50 kg	- 55 kg	- 73 kg	- 90 kg
		- 55 kg	- 60 kg	- 81 kg	- 100 kg
		- 60 kg	- 66 kg	- 90 kg	+ 100 kg
		- 66 kg	- 73 kg	+ 90 kg	
	+ 66 kg	+ 73 kg			
Durée des compétitions	Poules	1'30''	2'	3'	3'
	Tableau	2'	3'	4'	4'
Arm-locks étranglements		interdits	interdits	autorisés	autorisés

NOTA :

1) Pour toutes les catégories, le temps de repos entre chaque combat doit être au moins le double du temps du combat.

2) Comptabilisation des points :

Décision = 1 point / waza-Ari = 7 points / ippon = 10 points

3) Immobilisation : le décompte du temps et l'attribution des points pour les catégories garçons et filles se fera de la manière suivante :

- en minime, cadet et junior : de 10" à 19" = waza-ari / 20" = ippon.

Arbitrage éducatif évolutif benjamins et minimes masculins et féminins

Cf. REGLEMENT FEDERAL EN VIGUEUR A LA DATE DE LA COMPETITION